

# Bouqu'info



[www.boultsursuippe.fr/](http://www.boultsursuippe.fr/) Application CENTOLIVE

n°163

Janvier/Février  
2021

## *Les Vœux du Maire*

L'année 2020 a été marquée par la pandémie à la covid 19. Notre quotidien a été chamboulé et l'est encore.

La municipalité et moi-même avons une pensée toute particulière pour les personnes ayant perdu des proches, pour celles ayant perdu leur travail, pour ceux dont les professions sont au 1<sup>er</sup> plan face à la covid (soignants, personnels de l'éducation nationale, employés des commerces de 1<sup>ère</sup> nécessité, routiers, services publics, éboueurs, agents d'entretien et bien d'autres encore).

Nous avons tous hâte de renouer les liens familiaux, sociaux et amicaux qui nous manquent tant.

Cela ne nous a néanmoins pas démotivés pour œuvrer dans l'intérêt de la commune. Après 2 ans de tractations et d'implication sans faille, le dossier de « La Poupie » devrait obtenir une fin heureuse prochainement, ce qui a toujours été mon objectif dès le début. Le dossier a été long et houleux à régler mais il faut bien avoir conscience qu'il y a des lourdeurs administratives à respecter pour une administration territoriale comme une mairie. J'ai déjà de nombreux projets pour embellir le site où se situe l'emblème de notre commune et j'ai hâte de débiter ce travail. D'autres projets devraient voir le jour cette année notamment le déménagement de la bibliothèque dans des locaux plus grands et la création de 2 nouvelles cellules médicales afin d'agrandir l'offre de soins sur la commune.

Nous espérons bientôt vous retrouver lors de manifestations festives dans le village.

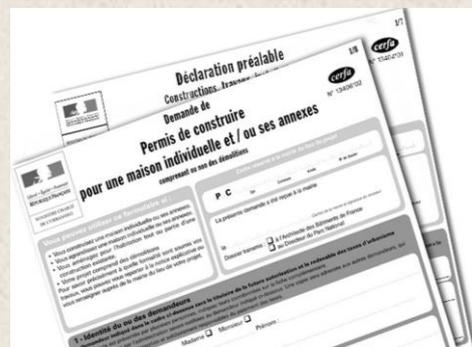
*Mais en attendant, l'ensemble du conseil municipal, du secrétariat et du service technique de la commune, vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette année 2021. Continuez à prendre soin de vous et de vos proches.*

*Christian THIEBEAUX, Maire*

## *Informations pratiques*

### **Informations diverses :**

- **Horaires mairie :** le secrétariat de la mairie ferme à 17h30 au lieu de 18h pendant le couvre-feu
- **Recensement INSEE de la population :** il est annulé du fait des conditions sanitaires actuelles
- **La bourse aux plantes organisée par le comité environnement de la mairie :** elle aura lieu cette année le 9 avril, sous réserve des conditions sanitaires liées à la covid 19. Pensez dès maintenant à préparer vos boutures
- **Le site internet de la commune** (<https://www.boultsursuippe.fr/>) : il va faire « peau neuve » avec un design plus moderne. Pour ce faire, il sera indisponible la 1<sup>ère</sup> semaine de février.



### Rappel des règles d'urbanisme :

Afin d'éviter toute déconvenue lors de travaux réalisés sur votre propriété, une déclaration en mairie est dans certains cas obligatoire.

Il existe principalement 2 documents permettant de déclarer votre intention de réalisation de travaux : la Déclaration Préalable et le Permis de Construire. En fonction de la nature de vos travaux (abris de jardin, terrasse, agrandissement, toiture, pose de velux, garage, changement de couleur des fenêtres, aménagement des combles, ravalement de façade, piscine, etc...) une Déclaration Préalable ou un Permis de Construire sera nécessaire.

Vous pouvez contacter le secrétariat de mairie par téléphone ou par mail pour connaître les démarches à effectuer et ainsi être en conformité avec les règles d'urbanisme.

Vous trouverez également sur le site de la commune le règlement du Plan Local d'Urbanisme de Boult sur Suippe.

Pour rappel également, tous les travaux faisant l'objet d'une déclaration en mairie doivent être identiques à celle-ci (couleurs, dimensions, matériaux...) au risque pour le pétitionnaire de se voir refuser la conformité de ses travaux.

### Petit point sur les Food Truck installés sur Boult sur Suippe en période de couvre-feu :

- Casa Sard : vendredi et samedi livraisons UNIQUEMENT de 18h à 21h. Pensez à commander au 06.47.57.15.85 dès 17h pour qu'ils puissent s'organiser au mieux
  - Pizza Harry : arrêt des tournées jusque fin janvier
  - Poulet Gourmand : livraisons du mardi au dimanche de 15h à 20h commandes au 07.69.13.46.49 ou 07.80.34.94.70
  - Master Pizza : fermé jusque nouvel ordre
- Soutenons nos commerçants de proximité en continuant à passer commande quand cela est possible 😊



### Vaccination anti-covid :

La campagne de vaccination anti-covid a débuté le 27 décembre 2020 selon un calendrier établi par le gouvernement. A ce jour, seules les personnes de + de 75 ans ou de -de 75 ans avec des pathologies très graves (sur prescription de leur médecin traitant) peuvent se faire vacciner. Les médecins traitants du secteur accompagnés et soutenus par les cabinets infirmiers ont tenté de vacciner leurs patients directement sur place. Le Préfet de la Marne et l'ARS n'ont pas actuellement accepté cette proposition faute de doses de vaccin suffisantes. Les centres de vaccination choisis par Monsieur le Préfet pour le Grand Reims sont :

- Le complexe René-Tys et le Cellier, rue de Mars à Reims
- La salle des fêtes de Fismes
- La salle des fêtes (La Marelle) de Cernay-lès-Reims

**Inscription obligatoire via la plateforme en ligne Doctolib (<https://www.doctolib.fr/centre-de-vaccinations-internationales/reims/centres-de-vaccination-grand-reims>), sur [santé.fr](https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/la-vaccination-contre-la-covid-19/je-suis-un-particulier/) ou par téléphone au 03 26 77 78 79**

Plus d'information sur la vaccination sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/la-vaccination-contre-la-covid-19/je-suis-un-particulier/>



### FIBRE OPTIQUE

Elle arrive à Boult sur Suippe !!! Vous pouvez vous renseigner auprès de vos opérateurs pour le branchement de la fibre chez vous. Certains d'entre eux proposent déjà des RDV pour l'installation. La mairie n'a aucune action sur vos abonnements ni choix sur votre opérateur. Chacun est libre de faire comme bon lui semble. Vous pouvez au préalable tester l'éligibilité de votre adresse sur le site des différents opérateurs.

### Mon App Citoyen :

**Koba civique**

**Devenez acteurs de votre vie locale**

**Mon App Citoyen**  
est une application citoyenne mobile conçue pour celles et ceux qui souhaitent se tenir informés de l'actualité locale et développer leur esprit citoyen en allant plus facilement au contact de leur mairie.

- Sélectionnez la commune de votre choix et abonnez-vous aux communes avoisinantes.
- Signalez à la mairie via votre smartphone toute suggestion d'amélioration pour votre quartier.
- Restez informés du traitement de vos signalements.
- Gardez près de vous toutes les informations pratiques envoyées par votre mairie.

Gratuite

Simple

Intuitive

Conforme au RGPD

- Ouvrez l'application Google Play Store ou App Store.
- Recherchez et installez « Mon App Citoyen ».
- Connectez-vous en un clic à partir de votre compte Google, Apple ou Facebook.

Téléchargez dès maintenant **Mon App Citoyen**

Disponible sur

## *Les derniers évènements à BOULT-SUR-SUIPPE*

### **A la bibliothèque...**



Le 19 décembre dernier, des bouquin(e)s sont venus à la présentation et dédicace du second recueil de J.C Togrè, notre auteur local. Ce fut l'occasion d'un bel échange littéraire. Vous trouverez ce recueil à la bibliothèque.

Malgré cette période difficile pour tous, nous continuons à alimenter notre bibliothèque avec les derniers prix littéraires :

- L'Anomalie de Hervé Le Tellier prix Goncourt
- Nature Humaine de Serge Joncour prix Fémina
- Histoire du fils de Marie Hélène Lafon prix Renaudot

et vous attendent également : documents, romans variés, policiers, historiques, guerre, politique, autobiographies, philosophie, santé, psychologie, BD, mangas, lecture enfantine, contes etc....

Le confinement et le "couvre-feu" ont permis à certains de se détendre par la lecture.

Nous aurions souhaité que 2020 (et pourquoi pas 2021) soit identique à 2019. Ce fut une année enrichissante avec nos lecteurs et les animations proposées ont connu beaucoup de succès. Hélas! Avec la Covid, les animations sont à proscrire mais la bibliothèque reste ouverte avec un protocole sanitaire strict. Seule modification, les lundis et vendredis, elle ferme à 17h45. Le mercredi reste inchangé.

**RAPPEL:** Il est fort souhaitable que les retardataires rapportent les livres empruntés en 2020, déjà réclamés pour certains. Les livres sont empruntés pour 4 semaines, sans adhésion et le prêt est gratuit. Tout livre est enregistré et comptabilisé. Nous ne pouvons nous permettre d'égarer des livres. Vous avez la solution de les restituer soit en vous rendant à la bibliothèque soit en les déposant avec votre nom et date de dépôt dans le hall de la mairie. Une table près de la porte du secrétariat est prévue à cet effet. Si souci, appelez au 06 77 85 66 49. Nous comptons sur votre compréhension.

### **Le Noël des enfants :**

Crise sanitaire oblige, le goûter annuel organisé par la mairie pour les enfants du village a été annulé. Cependant, la municipalité avait à cœur d'apporter aux enfants un peu de la magie de Noël car eux aussi « subissent » la covid au quotidien. Un sachet de chocolats a donc été distribué à tous les enfants du village. Pour les enfants scolarisés dans les écoles à Boult, le Père Noël et la Mère Noël, accompagnés de M le Maire, ont eu la gentillesse de venir en personne apporter les chocolats dans les classes. Pour les enfants non scolarisés, les employés communaux, que nous remercions vivement, ont distribué les chocolats à domicile.



### **Colis de Noël pour les Séniors du village :**

Au regard des conditions sanitaires actuelles et faute d'avoir pu renouveler le repas des personnes âgées comme tous les ans, la commune a pris la décision cette année de distribuer des colis.

C'est ainsi que depuis le 15 janvier dernier, les "Séniors" qui habitent BOULT SUR SUIPPE et qui en ont fait la demande auprès de la Mairie, se voient distribuer un colis avec des denrées qui alimenteront les papilles, du moins nous l'espérons.

Des retours obtenus, il semble que cette opération ait recueilli plus d'un consentement.



## *Le Monde associatif*

### **Familles Rurales :**

Depuis le mois de Novembre, il est proposé gratuitement aux adhérents, des ateliers numériques sur tablettes. Ces ateliers sont animés à domicile par une salariée (Jeux, stimulation de la mémoire, possibilité d'appel en visio à la famille). Le but est de distraire et de rompre l'isolement durant cette période de pandémie sanitaire difficile à vivre, notamment pour les personnes seules. Ces moments de détente sont très appréciés.

A l'occasion de la fin d'année, l'association a également offert à chacun des usagers un ballotin de chocolats présenté dans un joli sac en tissu réutilisable, à l'effigie de Familles Rurales. Pour tout renseignement : 07.86.79.05.20.



## L'Association des Parents d'Elèves :

Toute l'équipe de l'APE vous souhaite une excellente année 2021.

Vous le savez, un virus dont nous taillons le nom pour ne pas lui faire de la pub, nous contraint à annuler beaucoup d'événements. Nous avons fait appel à vous pour avoir vos idées et nous avons eu beaucoup de retour. Nous vous en remercions. Vos idées sont toujours les bienvenues. Alors n'hésitez pas, contactez-nous.

Un point sur la dernière opération « Galette des Rois » qui a connu un franc succès. Nous remercions encore la Boulangerie Da Rocha pour leur aide et leur participation et pour leur commande de fèves spéciale APE à l'effigie du petit sorcier le plus célèbre du monde. L'APE félicite la Pouplicie pour son prix du public. A très bientôt pour de nouvelles aventures. Les enfants bougent. Alors bougeons avec eux.



## Comité Boult Environnement :

L'association remercie tous ceux qui ont contribué à la victoire de la Pouplicie au concours de l'Arbre de l'Année (les votants, les commerçants par les affiches, les communes et tous ceux qui ont relayé l'information). Toutes nos félicitations vont à Amandine Polet, que l'association a soutenue activement, pour son initiative d'avoir inscrit l'emblème de notre commune à ce concours, et pour son investissement très conséquent. Restons mobilisés car l'aventure va se poursuivre au niveau du concours de l'Arbre européen ! Ce concours a permis de médiatiser le caractère exceptionnel de cet arbre.

Nous avons une pensée attristée pour la famille de la jeune femme décédée pendant la campagne betteravière 2020 et attendons les résultats de l'enquête judiciaire sur les circonstances de ce drame.

Enfin, notre Conseil d'administration présente ses vœux de bonne et heureuse année 2021 aux Bouquines et Bouquins, et remercie tous ceux qui nous ont accordé leur confiance en adhérant. Ensemble nous serons plus forts !



## Le petit Boult de plus pour l'environnement



**Alors, c'est qui le plus beau ? !**



### La Pouplicie élue Arbre de l'année représentera la France au concours européen !

Le 13 janvier dernier, notre chère Pouplicie est devenue Arbre français de l'année 2020 en remportant le "Prix du Public" grâce à ses 6344 votes ! Le prix du jury a été décerné au hêtre de Neussargues-en-pinatelle situé dans le Cantal et le coup de cœur du jury au Ginkgo Biloba du jardin botanique de Tours. Une célébrité nationale qui dépasse désormais les frontières de notre village. Parce qu'ils ont voté pour elle ou parce qu'ils ont entendu parler d'elle dans les médias (TF1, FR3, France Inter, RTL, France Culture, L'Union, Champagne FM, etc.) de nombreux curieux viennent la contempler pour constater de leurs propres yeux à quel point La Pouplicie est majestueuse. Lorsque j'ai inscrit l'arbre au concours en mars dernier, je souhaitais mettre la lumière sur cette merveille de la nature, un patrimoine naturel à conserver et valoriser absolument. Le pari est donc réussi. Je suis très heureuse pour l'arbre et pour la commune de ce titre. Une note d'espoir pour tous les arbres hors forêt menacés par l'urbanisation. C'est une victoire partagée avec tous les votants et toutes les personnes qui se sont mobilisées pour sa sauvegarde depuis 2018 ! Ce n'est que le début d'une belle aventure puisque La Pouplicie concourt au titre de l'Arbre de l'année européen 2021.

Elle représente la France parmi les 13 lauréats. **Vous pouvez voir sa candidature sur le site du concours : [www.treeoftheyear.org](http://www.treeoftheyear.org)**

**Les votes sont ouverts du 1er au 28 février 2021.**

Pour une raison d'équité, cette fois les votants devront voter pour deux candidats. Les résultats du concours seront connus en mars. Alors, à vos votes ! Si La Pouplicie remporte le concours européen, cela permettra de faire rayonner la commune à l'échelle internationale. Je vous encourage donc toutes et tous à voter à nouveau pour La Pouplicie et un autre arbre de votre choix sur le site du concours.

Rédaction : C.Thiébeaux, V.Lempereur, S.Erbisti, C.Bourgeois, T.Marlé, J.Lecocq, M.Chablin, C.Haution, M.C.Verdier Duchatelle, F.Mintoff (illustration « le Poup » page 4), A.Polet (article sur la Pouplicie). Certains articles ont été écrits en collaboration avec les associations et comités concernés.